FORMATION CONTINUE

RNCP : 35310

Certificateur : Ministère du Travail

Date d'enregistrement : 10/02/2021

TITRE PROFESSIONNEL (Niveau 4)
Technicien de Laboratoire

DATE DE FORMATION :
Dates prévisionnelles : octobre 2025 à juin 2026 **sous réserve de reconduction de la formation**

DURÉE : *(suivant positionnement)*
Formation sur 8 mois
720 h au CFPPA

PUBLIC : Demandeurs d'emploi, salariés

LIEU DE FORMATION :
CFPPA de Meurthe-et-Moselle
BP 50019 - 54220 MALZEVILLE
03.83.18.12.12

CONTACT :
Responsables de formation
sandrine.vasse@educagri.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Réaliser des analyses et des contrôles** selon des procédés chimiques, physiques, biochimiques et microbiologiques.
- **Utiliser** des équipements simples ou complexes, manuels ou automatisés.
- **Participer** à l'entretien, au nettoyage et au contrôle des équipements.
- **Prévoir** les quantités des produits, des réactifs et des consommables utilisés et les commander au besoin.

La Région Grand Est

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DREETS GRAND EST

EPL54 PIXÉRÉCOURT
FORMATION CONTINUE & APPRENTISSAGE

www.pixerecourt.fr

TL

MÉTIERS PRÉPARÉS ET DÉBOUCHÉS

Activités :

Le technicien de laboratoire applique des procédures selon des protocoles précis. Il respecte strictement des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement, de développement durable et d'assurance qualité.

Métiers :

- Technicien d'analyses ou de contrôle qualité.
- Technicien ou adjoint de recherche et développement.
- Technicien ou aide technique dans l'enseignement.

ROME H1210 : intervention technique en études, recherche et développement.
ROME H1503 : intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle.

Principaux secteurs d'activités :

Agro-alimentaire, Laboratoires de contrôle (microbiologie, chimie, biochimie), Environnement, Pharmaceutique, Cosmétique, Agriculture.

Conditions d'environnement du métier :

L'emploi se réalise en stations debout et assise alternées. Il peut nécessiter des déplacements à l'extérieur pour effectuer des prélèvements. Il peut se dérouler en salles spécifiques et zones délimitées.

POURSUITE DE FORMATIONS POSSIBLES

Formation à visée professionnelle

- BTS ANABIOTEC, Bio Analyses et Contrôles, Biotechnologies, BioQualim.
- BUT Génie biologique.

PRÉREQUIS

- Niveau fin de Terminale scientifique, technique ou professionnelle ou une expérience professionnelle suffisante.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Demandeurs d'emploi : Se rapprocher du conseil France Travail pour une inscription à une information collective + entretien de motivation
- Salariés : Prendre contact avec le CFPPA + entretien de motivation

ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Notre référent Handicap à votre disposition au 03.83.18.12.08.

ADAPTATION DE LA FORMATION

- Prise en compte des pré acquis pour adapter le parcours de formation et prise en compte du handicap par notre référent.

RYTHME DE LA FORMATION

- 720 h en centre
- 364 h en entreprise réparties sur 2 périodes de stage.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Trois blocs de compétences :

- **CCP 1 :** Prélever, conditionner et stocker un échantillon.
- **CCP 2 :** Procéder à des essais en microbiologie sur un échantillon.
- **CCP 3 :** Procéder à des essais en chimie et biochimie sur un échantillon.

Modules complémentaires :

- Sauveteur Secouriste du Travail.
- Technique de recherche d'emploi.
- Anglais.
- Informatique.
- Mathématiques.
- Communication.
- Qualité – environnement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel et distanciel.
- Retour sur expérience.
- Mises en situation professionnelle.
- Apports de connaissances théoriques.
- Travaux pratiques sur nos plateaux techniques (laboratoires).
- Accompagnement.

MODALITÉS D'EVALUATION DES OBJECTIFS

Entretiens semestriels, réalisation d'épreuve en cours de formation.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le Titre Professionnel de Technicien de Laboratoire est obtenu par la validation des 3 blocs de compétences. Il est possible de valider un/ou des blocs de compétences.

RÉMUNÉRATION

- Demandeurs d'emploi : prise en charge possible par le Pôle Emploi (ARE) ou LAREMU.
- Salariés : les Fonds Formation ou l'employeur (dans le cadre du Compte Personnel de Formation, d'un contrat de professionnalisation ou du plan de formation de l'entreprise).

COÛT DE LA FORMATION

- Coût horaire : 13,5 euros.

BILAN DE LA SESSION 2024

Taux de réussite	89 %
Taux d'insertion 6 mois après la sortie de formation	75 %
Taux d'appréciation apprenant	100 %